

**CONTRIBUTION DE MARGIE SUDRE A EUROPE ET TERRITOIRES**  
**Place du tourisme dans les politiques européennes et rôle de l'Inter groupe tourisme**  
**Février 2005**

Le tourisme est la première activité économique mondiale. Phénomène social, économique et culturel, le tourisme concerne la majorité des citoyens européens, que ce soit en tant que bénéficiaires ou prestataires de services très divers. Au sein de l'Union européenne, le tourisme représente 13,5% du PIB et occupe directement plus de 9 millions de personnes. Chaque année, près de 200 millions d'européens quittent pour un temps leur lieu de résidence habituel pour faire du tourisme, le plus souvent dans d'autres pays communautaires. De plus, l'Europe demeure la principale destination touristique des pays tiers en accueillant 60% des touristes.

Néanmoins, le tourisme européen est confronté à une série de défis auxquels il doit répondre. Ainsi, ce secteur est en proie à une concurrence accrue depuis une vingtaine d'années d'où une diminution de la part du marché européen : -5% depuis 1980. D'autres difficultés voient le jour: installations vétustes; infrastructures insuffisantes à rénover; secteur complexe du fait de sa diversité et d'un caractère transversal; relative uniformité du produit touristique qui est limité à certaines régions et saisons; contrôle peu rigoureux de son développement ayant des effets néfastes sur des sites naturels ou historiques souvent fragiles; politique d'investissement à court terme qui réduit la planification stratégique à plus long terme; manque de formation et de publicité autour de l'image du secteur.

Aussi conviendrait-il de réfléchir à la situation en profondeur et à rechercher les mesures susceptibles de corriger cette tendance. Les Traités ne prévoient pas de base juridique spécifique pour la mise en œuvre d'une véritable politique communautaire du tourisme. Toutefois, la Constitution marque une véritable avancée puisqu'elle prévoit que l'Union européenne pourra intervenir dans ce domaine en complément de l'action des Etats membres. En d'autres termes, l'Union européenne doit contribuer à améliorer et encourager la coopération dans ce secteur, dans le respect du principe de subsidiarité, pour concrétiser le potentiel que le tourisme offre en termes d'emploi.

Le secteur du tourisme doit répondre à deux sortes de défis:

- Les **défis internes** : il doit aboutir à un niveau d'intégration plus élevé et mieux organiser ses relations avec les institutions européennes et les Etats membres. Il doit aussi renforcer la qualité de son service (ceci passant par la formation professionnelle, la mobilité de la main d'oeuvre, le suivi des réclamations, la connaissance des clients).
  
- Les **défis externes** : il doit prendre conscience du caractère changeant et multiculturel de la clientèle et adapter ses prestations afin de se distinguer de la concurrence. Par ailleurs, il devient urgent d'acquérir et de diffuser le savoir-faire en matière de gestion et de technologie, afin de favoriser de nouvelles méthodes de production, et de promouvoir une offre touristique répondant le mieux possible à l'évolution du marché. L'adoption par les États membres de mesures fiscales favorables aux PME est un excellent moyen de favoriser la croissance du secteur touristique.

Développé à bon escient, le tourisme doit représenter pour les économies locales une source de revenu durable, tout en sauvegardant et en valorisant les richesses paysagères, culturelles, historiques et environnementales.

Soulignons que l'Union européenne peut aider le secteur du tourisme à affronter ces défis en améliorant la cohérence de ses actions menées en faveur du tourisme avec les autres politiques communautaires connexes (consommateurs, marché intérieur, environnement, transports, emploi, éducation et formation, R & D).

L'Union européenne devrait également faire découvrir aux européens continentaux de nouvelles destinations, parmi lesquelles les régions ultrapériphériques, pour qui le tourisme est le secteur d'activité principal représentant un élément décisif de leur développement économique et social.

L'Intergroupe Tourisme du Parlement européen, que je préside, a un véritable rôle à jouer. Relancé au mois de janvier 2005, il regroupe des Députés européens de toutes nationalités, toutes tendances politiques confondues. Son objectif est de penser le tourisme en Europe sous tous ses aspects et surtout de faire des propositions pour remédier aux difficultés qui touchent le secteur, en collaboration avec les professionnels, la Commission européenne et les Etats membres.

Pour être en mesure de faire face aux défis qui le touchent, le tourisme européen devra désormais s'articuler autour de trois concepts: compétitivité, durabilité et coopération. L'Intergroupe Tourisme s'efforcera de l'y aider.